

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

**LYCEE TECHNIQUE POUR
PROFESSIONS EDUCATIVES ET
SOCIALES
(L.T.P.E.S.)**

CONCOURS - UN LOGO POUR NOTRE LYCÉE

1. Introduction

Le LTPES organise cette année un concours qui a pour objectif de créer un logo pour le lycée. Le concours est ouvert à **tous les élèves** du lycée.

2. Caractéristiques du logo :

- représentatif du lycée
- mettant en valeur les lettres "LTPES"
- identifiable en format réduit
- clair et lisible
- utilisable à la fois en noir et blanc et en couleur

3. Conditions techniques :

Le logo est destiné à être utilisé sur plusieurs supports et outils de communication du lycée, ainsi que sur différents produits dérivés. Il va de soi qu'il est formellement interdit de reprendre un logo existant.

Le logo devra respecter les conditions suivantes :

- Un même candidat peut présenter plusieurs logos
- Nombre maximum de couleurs : 2 (noir et blanc exclu)
- Les lettres LTPES doivent figurer dans le logo
- Si le logo est présenté sous forme numérisée : haute définition (min. 300 dpi), format JPEG ou GIF, dans un cadre de 10 x 10 cm
- Si le logo est présenté sur papier : format A4, la taille exacte du logo étant libre
- La technique (dessin, peinture, infographie,...) et le style (figuratif, abstrait,...) sont libres

Des conseils techniques pourront être obtenus auprès des professeurs d'éducation artistique.

4. Droits d'auteur :

Le/la participant(e) s'engage à laisser l'établissement libre de toute utilisation de son oeuvre et renonce à tout droit d'auteur. Le/la gagnant(e) du concours accepte que son oeuvre soit éventuellement retouchée.

5. Critères de sélection :

Chaque logo sera jugé d'après les critères suivants :

- Qualités représentatives du lycée
- Qualité visuelle (Graphisme, couleurs et police de caractères)
- Originalité de la conception
- Possibilité de l'utiliser sur différents supports

6. Jury et prix :

Le jury est constitué de sept membres :

- le Directeur
- le Directeur Adjoint
- un enseignant désigné par le comité des professeurs
- un élève désigné par le comité d'élèves
- un parent d'élève désigné par le comité des parents d'élèves
- un enseignant en éducation artistique
- une personne extérieure à la communauté scolaire

Les décisions du jury sont sans recours. Si le jury considère qu'aucune proposition ne soit satisfaisante, il peut annuler le concours et, le cas échéant, relancer un nouvel appel à concours.

Les trois meilleurs projets recevront un prix. Le projet gagnant deviendra le logo officiel du lycée.

7. Dossier et remise des projets

Éléments composant le dossier :

Si le logo est présenté sous forme numérisée :

- Envoi par mail du fichier numérique du logo à l'adresse suivante : **secretariat@ltpes.lu**
- Version imprimée du logo en couleur ainsi qu'en noir et blanc
- Présentation de quelques lignes permettant au jury d'apprécier le projet
- Déclaration sur l'honneur signée par le participant (ou son représentant légal dans le cas d'un mineur), affirmant que le projet est le fruit de son travail personnel

Si le logo est présenté sur papier :

- Version originale du logo réalisée à la main
- Photocopie en noir et blanc de la version originale
- Présentation de quelques lignes permettant au jury d'apprécier le projet
- Déclaration sur l'honneur signée par le participant (ou son représentant légal dans le cas d'un mineur), affirmant que le projet est le fruit de son travail personnel

Remise du dossier :

Les propositions devront être remises ou envoyées au **secrétariat** au plus tard le **17 février 2012**. Le **nom** et le **prénom** de l'élève ainsi que la dénomination de sa **classe** devront figurer sur le verso de la proposition.